

Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

Année scolaire 2021-2022



Youssef Hrizi

Septembre 2022

Remerciements

Nous tenons à remercier :

- l'ensemble des établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II pour leur participation au recensement,
- le groupe « vie et climat scolaire » pour les échanges et réflexions menés autour de la problématique des violences en milieu scolaire,
- Mme Aurore Duteil, directrice adjointe du SRED, pour son suivi et sa relecture attentive et M. Narain Jagasia, responsable de l'édition, pour sa relecture et le soin apporté à la mise en forme.

Avertissement

Les pourcentages étant arrondis, les totaux peuvent varier de 99% à 101%.

Compléments d'information :

Youssef Hrizi
Tél. +41/0 22 546 71 32
youssef.hrizi@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia
Tél. +41/0 22 546 71 14
narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. +41/0 22 546 71 00

Document 22.047

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du service de la recherche en éducation.*

Sommaire

Introduction	5
Organisation du rapport.....	5
L'essentiel en bref.....	6
1. La violence en milieu scolaire	7
1.1 Qu'entend-on par violence ?.....	7
1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?.....	7
1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?.....	7
2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève	9
2.1 Origine du recensement	9
2.2 Objectifs du recensement.....	9
2.3 Critères de recensement et informations collectées	10
2.4 Récoltes et traitement des données.....	10
3. Résultats de l'année scolaire 2021-22.....	11
3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire	11
3.2 La nature des incidents graves	12
3.3 Les profils des personnes impliquées	14
3.4 Les lieux	15
3.5 Les suites données sur le plan institutionnel	16
3.6 Les actes graves commis dans le cadre d'une situation de harcèlement	17
4. Comparaison dans le temps.....	19
4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés.....	19
4.2 Évolution de la nature des incidents	20
4.3 Évolution des profils des personnes impliquées	21
4.4 Évolution des lieux	22
4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel.....	23
Bibliographie.....	25
Annexes	26

Introduction

Le climat scolaire est une préoccupation constante des actrices et acteurs liés de près ou de loin à la communauté scolaire. Cette attention se traduit sous la forme de diverses questions, parmi lesquelles la violence et ses différentes déclinaisons (visibles ou invisibles) sont régulièrement thématisées au sein de l'école ou dans l'espace public. Plusieurs interrogations relevant de son évolution (*la violence à l'école augmente-t-elle ?*), de ses métamorphoses (*les manifestations violentes sont-elles identiques à celles observées autrefois ?*), de ses causes (*quelles sont les raisons de ces violences ?*) et de son traitement institutionnel (*quelles actions sont mises en place pour lutter contre la violence ?*) se posent de manière récurrente.

Ces préoccupations ne sont toutefois pas nouvelles puisque la question plus générale de la violence des jeunes s'est d'abord posée dans les contextes locaux au début des années 1990. Dans le canton de Genève, le constat d'une recrudescence d'actes de vandalismes sur les infrastructures et les équipements sportifs de Meyrin¹ amène la commune à organiser une quinzaine d'information et de prévention de la violence (1993). Relayé par la presse, cet événement marque le point de départ d'un débat public sur la violence institutionnelle et urbaine dans le canton.

En 1998, un autre événement fortement médiatisé soulève à nouveau la question de la violence juvénile. Les violents débordements qui se sont déroulés à Genève en marge du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) conduit le Conseil d'État à mandater un conseil scientifique pour étudier la violence des jeunes en milieu urbain. L'expertise demandée vise alors à mettre en évidence les raisons de ces débordements et à dégager des pistes de solutions dans une perspective préventive. Le second volet du mandat donne lieu à la publication d'un rapport (Vuille & Gros, 1999) dans lequel émergent 11 recommandations. L'une d'entre elles préconise *l'enregistrement systématique des faits de violence dans les divers ordres d'enseignement* (recommandation n°2).

Cette prescription amorce la mise en place d'un recensement des violences en milieu scolaire. Le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) mandate le service de la recherche en éducation (SRED) pour quantifier et qualifier les faits de violence qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Un rapport annuel est ainsi publié pour rendre compte de ce recensement, fondé sur les actes déclarés par les établissements.

Organisation du rapport

La première partie du présent rapport propose quelques éléments généraux sur la violence en milieu scolaire (définition, opérationnalisation et mesure de la violence). La deuxième partie est consacrée à la présentation du recensement des actes de violence (origine, objectif du recensement, informations collectées et récoltes des données, nouveautés). Enfin, les troisième et quatrième parties présentent les résultats du recensement à travers l'analyse descriptive des incidents graves survenus au cours de l'année 2021-22 (troisième partie) et un regard longitudinal sur les cinq dernières années (quatrième partie).

¹ D'autres manifestations sur le thème de la violence des jeunes seront par ailleurs organisées dans cette période (quinzaines d'information à la Maison de quartier de la Jonction [1993] puis dans la commune de Vernier [1995]).

L'essentiel en bref

Le présent rapport présente une description des actes tels qu'ils sont déclarés par les établissements publics genevois au cours de l'année scolaire 2021-22. Les données sources du présent recensement sont uniquement constituées des actes enregistrés dans l'application informatique SIGNA par ces mêmes établissements et de fait, dépendent entièrement de cette déclaration.

Le nombre d'incidents graves – c'est-à-dire les actes vérifiant l'une des conditions suivantes : avoir une qualification pénale évidente, avoir fait l'objet d'un signalement à une instance spécifique et avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire – ainsi déclarés par les établissements publics genevois s'élève à 254 sur l'ensemble de l'année scolaire 2021-22.

La majorité des actes de violence survenus en 2021-22 se situent dans les degrés secondaires : les établissements de l'enseignement secondaire II concentrent ainsi 40% des incidents déclarés, ceux de l'enseignement secondaire I 38% et 22% relèvent des établissements du primaire.

Les incidents tels que déclarés par les établissements publics genevois relèvent avant tout de la catégorie des atteintes à autrui (57% en moyenne pour l'ensemble des degrés). Dans les établissements de l'enseignement primaire et du secondaire I, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes (respectivement 38% et 46%) alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste de façon équivalente sous des formes verbales (24%).

Selon les données enregistrées, les élèves et le personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) sont les plus confrontés aux violences scolaires. Si l'implication des élèves est observée tant du côté des personnes qui ont commis des incidents graves (67%) que des victimes (44%), plus d'un incident grave sur quatre est dirigé à l'encontre du personnel et plus particulièrement du corps enseignant.

1. La violence en milieu scolaire

Nous souhaitons ici apporter quelques précisions sur le traitement de la violence dans la littérature scientifique. Nous proposons d'aborder de manière succincte les contours (définition) et contenus (opérationnalisation) de la violence ainsi que sa mesure.

1.1 Qu'entend-on par violence ?

Avant d'ambitionner une mesure de la violence, il nous semble indispensable d'apporter quelques éléments de définition. En consultant la littérature, nous sommes amenés au constat suivant : il n'existe pas de définition univoque de la violence. Pour aborder ce sujet, les chercheuses et chercheurs mobilisent diverses définitions (Bauer et al., 2010), lesquelles positionnent la violence entre une conception restrictive, renvoyant au champ de la délinquance (et c'est donc du côté de la Loi qu'elle se définit) et une conception plus subjective, où l'individu identifie comme « violence » tout ce qu'elle ou il ressent et reconnaît comme tel (p. ex. Carra, 2009).

Au-delà de ces différentes considérations, la communauté scientifique paraît s'accorder sur le caractère évolutif de la notion de violence, cette dernière pouvant évoluer selon les époques, les contextes, les systèmes culturels ou encore la position des personnes (p. ex. élèves, parents, enseignantes et enseignants, direction de l'école).

1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?

Compte tenu des différentes possibilités de définition, un nombre relativement important d'événements ou de situations peuvent prétendre au qualificatif « violent ».

Ainsi, toute une série d'actes réprimés par le code pénal (p. ex. violences physiques, menaces, racket, viol, meurtre), transgressant les normes notamment scolaires (p. ex. non-respect du règlement, retards répétitifs, chahut dans la classe, absentéisme) ou encore, en référence au caractère très subjectif de la définition, ressentis ou vécus comme « violents » par tout un chacun (p. ex. brimades, agressivité, notations scolaires) sont susceptibles d'être pris en considération lors de la mesure de la violence.

1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?

Plusieurs approches méthodologiques sont employées pour étudier la violence en milieu scolaire.

La quantification du phénomène s'effectue selon deux approches². La première, axée sur les individus, interroge au moyen d'un questionnaire les élèves sur leur expérience vis-à-vis de la violence en tant que victimes de faits (enquête de victimation), d'auteurs et d'auteurs (enquête auto-rapportée) ou selon leur position de témoin. Des études similaires ciblent également des populations d'adultes selon leur statut d'enseignantes, d'enseignants ou de parents. La seconde approche, centrée sur les événements, consiste à enregistrer systématiquement l'ensemble des faits graves qui sont constatés ou portés à connaissance de l'institution scolaire par le biais d'enquêtes administratives.

² Précisons que ces deux approches font généralement référence à des définitions différentes de la violence. Les enquêtes administratives s'appuient généralement sur une définition déterminée (actes d'une certaine gravité) alors que dans les enquêtes déclaratives, ce qui relève ou pas de la violence revient à l'enquêté.

Ce champ d'étude compte également d'autres types de recherches poursuivant divers objectifs (p. ex. évaluation de dispositifs de prévention, identification de facteurs de risques, étude du mode de vie et de la culture des jeunes, étude sur le climat d'établissement) et faisant appel à des méthodologies variées (p. ex. enquêtes de terrain, approche ethnographique).

Si ces quelques éléments permettent de mieux cerner les contours de la violence, ils mettent également en lumière l'étendue des possibilités d'études dans ce domaine. Les nombreux travaux, mobilisant l'une ou l'autre des définitions, opérationnalisations ou méthodologies, participent à approfondir la connaissance scientifique de la violence à l'école. Debarbieux (2011) rappelle ainsi la complémentarité de ces différentes approches : « *croiser les sources et multiplier les regards est une base méthodologique constante pour toute enquête en sciences humaines. On sait depuis longtemps qu'aucun indicateur ne peut se suffire à lui seul et que seule leur multiplicité peut permettre d'approcher [...] la violence à l'école.* »

2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève

Évaluer l'ampleur de la violence à l'école reste une préoccupation majeure des travaux scientifiques (Feyfant, 2010). À Genève, la quantification de ce phénomène se fonde principalement³ sur une enquête administrative. Cette enquête annuelle correspond au recensement des actes de violence qui interviennent au sein des écoles publiques des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Les directions d'établissements renseignent l'application sur l'année scolaire. Depuis 2007, le SRED est chargé de l'exploitation des données enregistrées par les établissements, ce qui donne lieu à une publication annuelle⁴.

2.1 Origine du recensement

Les premiers outils informatiques permettant le recensement des actes de violence à l'école ont été développés en France dans le milieu des années 1990⁵. Une période exploratoire durant laquelle se sont succédé plusieurs outils et instruments a été nécessaire avant la mise en service à la rentrée 2001-02 de l'application SIGNA (diminutif de « signalement ») dans tous les établissements scolaires. Les membres de la direction des établissements, ou responsables de circonscriptions, étaient alors tenus de renseigner systématiquement dans l'application informatique les faits de violence survenus au sein de l'école.

À Genève, en réponse à la recommandation⁶ du collège scientifique en charge de l'étude de la violence des jeunes en milieu urbain, le DIP a obtenu en 2004 la mise à disposition de l'application SIGNA utilisée en France. Entre 2004 et 2006, une phase de travail a permis d'adapter l'application au contexte genevois, son expérimentation auprès d'un échantillon d'établissements des trois degrés d'enseignement et l'évaluation de son utilisation. La généralisation de l'application SIGNA à l'ensemble des écoles du canton a été rendue effective dès la rentrée scolaire 2007-08.

2.2 Objectifs du recensement

L'objectif du recensement SIGNA est de disposer d'une mesure régulière des actes violents qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Le recensement vise notamment à quantifier et qualifier les faits de violence en termes de types d'actes, les conditions de leur déroulement (contexte), les conséquences et les suites données sur le plan institutionnel ainsi que les caractéristiques des victimes et des personnes à l'origine des actes.

³ Plusieurs enquêtes ponctuelles, traitant notamment de la victimisation des élèves, ont également été menées à Genève. Certains de ces travaux ont fait l'objet de synthèses (cf. Gros, 2013 ; Kaiser & De Marcellus, 2009).

⁴ Les différentes publications sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/document/signa-recensement-faits-violence-etablissements-scolaires-publics>.

⁵ Pour plus d'informations, voir notamment Bauer et al. (2010).

⁶ Pour rappel, les chercheuses et chercheurs préconisaient le dénombrement systématique des violences dans les écoles publiques genevoises.

2.3 Critères de recensement et informations collectées

Les faits recensés renvoient à des **actes de violence considérés comme graves**, c'est-à-dire, selon ses concepteurs, répondant à l'une des conditions suivantes au moins⁷ :

- les faits dont la qualification pénale est évidente,
- les faits qui font l'objet d'un signalement à la police ou à la justice,
- les faits ayant un retentissement important dans la communauté éducative.

Chaque incident signalé dans SIGNA s'accompagne d'informations complémentaires permettant de renseigner :

- la *nature de l'événement* : une vingtaine de catégories préétablies⁸ sont proposées et regroupent les incidents selon quatre types d'atteintes (atteintes à autrui, atteintes aux biens, atteintes à la sécurité, autres faits graves),
- le *lieu de l'événement* (une vingtaine de catégories sont proposées),
- les informations relatives à la *personne qui a commis l'acte* et à la *victime* (genre et tranche d'âge respectifs),
- les *conséquences et suites données* sur le plan institutionnel (signalement à la justice, à la police, aux services du département ; plainte déposée ; suite interne).

2.4 Récoltes et traitement des données

Les faits de violence sont saisis dans l'application informatique au niveau de chaque établissement scolaire par une personne désignée, tenue au devoir de réserve et de confidentialité. En général, cette responsabilité incombe aux directions d'établissements.

Les actes sont recensés dans SIGNA tous les deux mois, à raison de six périodes par année⁹. Il est à noter que les établissements peuvent renseigner le système en indiquant en retour qu'aucun événement n'est intervenu durant la période.

Les informations relatives aux personnes impliquées dans des actes de violence sont anonymes. Seuls le genre, l'âge et la fonction des personnes concernées sont renseignés. Lors du traitement des données, les informations concernant les noms des établissements qui signalent les faits de violence sont totalement anonymisées.

Le SRED est en charge ensuite d'exploiter ces données sous la forme de tableaux et graphiques, ce qui donne lieu à une publication annuelle synthétisant les résultats sur la base des données sources renseignées par les établissements dans l'application pour l'année scolaire considérée.

⁷ Précisons que depuis la rentrée scolaire 2007, la France s'est dotée d'une nouvelle enquête – SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) – pour recenser les faits de violence scolaire. Ce changement d'outil s'est accompagné d'une évolution des critères de recensement.

⁸ L'ensemble des catégories est présenté en annexe 1.

⁹ Période 1 : juillet-août ; période 2 : septembre-octobre ; période 3 : novembre-décembre ; période 4 : janvier-février ; période 5 : mars-avril ; période 6 : mai-juin.

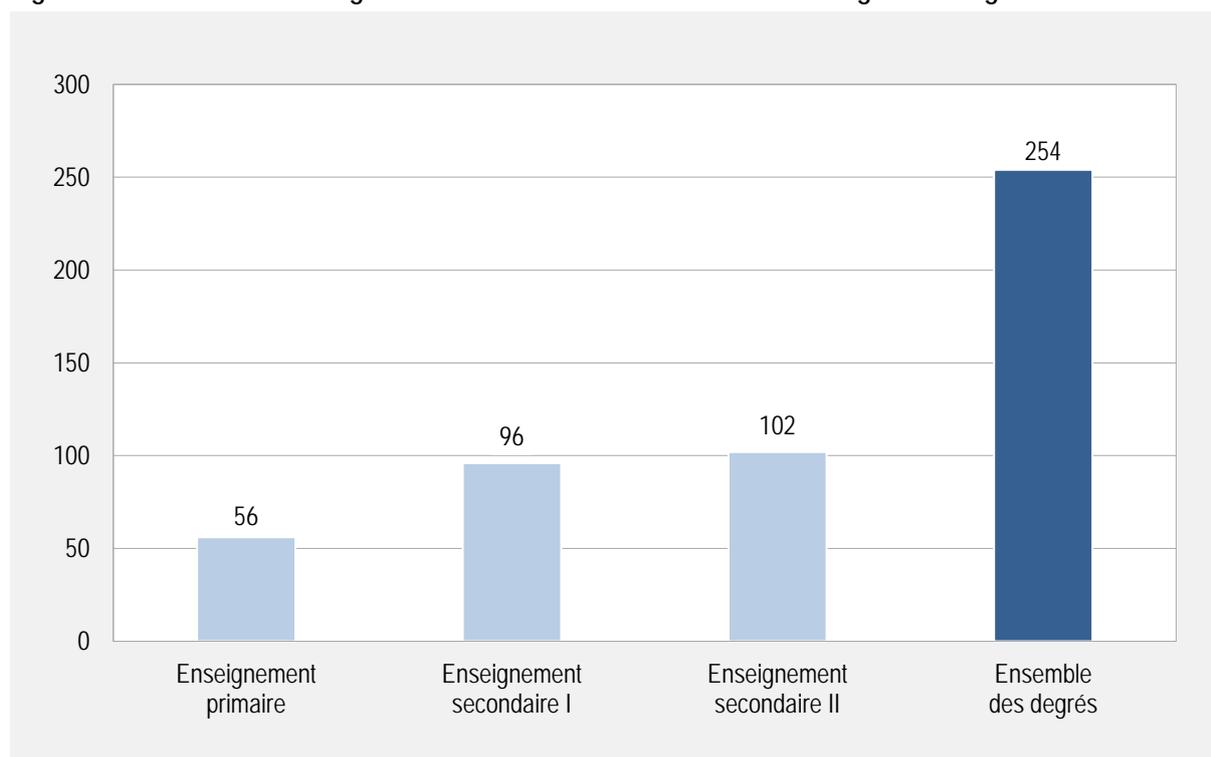
3. Résultats de l'année scolaire 2021-22

Ci-après est présentée l'analyse descriptive des résultats du recensement des actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement tels que renseignés pour l'année scolaire 2021-22 par ces établissements. Nous illustrerons de manière successive le volume des incidents graves qui sont recensés dans les écoles au cours de l'année scolaire, la nature de ces incidents, les personnes impliquées, les lieux où se déroulent ces actes ainsi que les suites données sur le plan institutionnel.

3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire

Au cours de l'année scolaire 2021-22, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont signalé le déroulement de 254 incidents graves. La majorité de ces actes de violence se situent dans les degrés secondaires I et II, qui concentrent respectivement 38% et 40% des incidents graves recensés (N=96 et N=102) (Figure 1).

Figure 1. Nombre d'incidents graves recensés dans les écoles selon le degré d'enseignement



Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2021-22

3.2 La nature des incidents graves

Les incidents graves qui ont lieu dans les établissements scolaires sont de natures diverses. Ils peuvent cependant être regroupés en quatre types d'atteintes réunissant une vingtaine d'actes de violence.

Les *atteintes à autrui* correspondent aux préjudices portés directement sur des personnes physiques. Le recensement actuel permet d'appréhender plusieurs formes de ces violences faites aux individus : le bizutage, les insultes graves, les menaces graves, le racket ou l'extorsion de fonds (y compris la tentative), les violences physiques avec ou sans arme, les violences physiques à caractère sexuel ainsi que les actes renvoyant aux atteintes à la vie privée ou au droit à l'image.

Les *atteintes aux biens* prennent en compte les dommages exercés sur les biens matériels et les équipements scolaires. Sont ici considérés toutes formes de dégradation de biens personnels, de locaux ou du matériel de l'école, les détériorations induites par des tags ainsi que le vol (y compris la tentative).

Les *atteintes à la sécurité* mettent en évidence les incidents graves faisant référence à une violation des règles de sécurité de l'école : le déclenchement des alarmes, l'incendie (y compris la tentative), l'intrusion de personnes étrangères à l'établissement, le jet de pierres ou autres projectiles ainsi que le port d'arme.

La dernière catégorie rassemble une série d'*autres faits graves* qui, en raison de leur nature, n'intègrent pas les trois types d'atteintes susmentionnées. On recense ainsi le trafic de produits psychotropes, les autres trafics divers, les cas de suicide (y compris la tentative) ainsi que l'avènement d'autres faits graves non explicités.

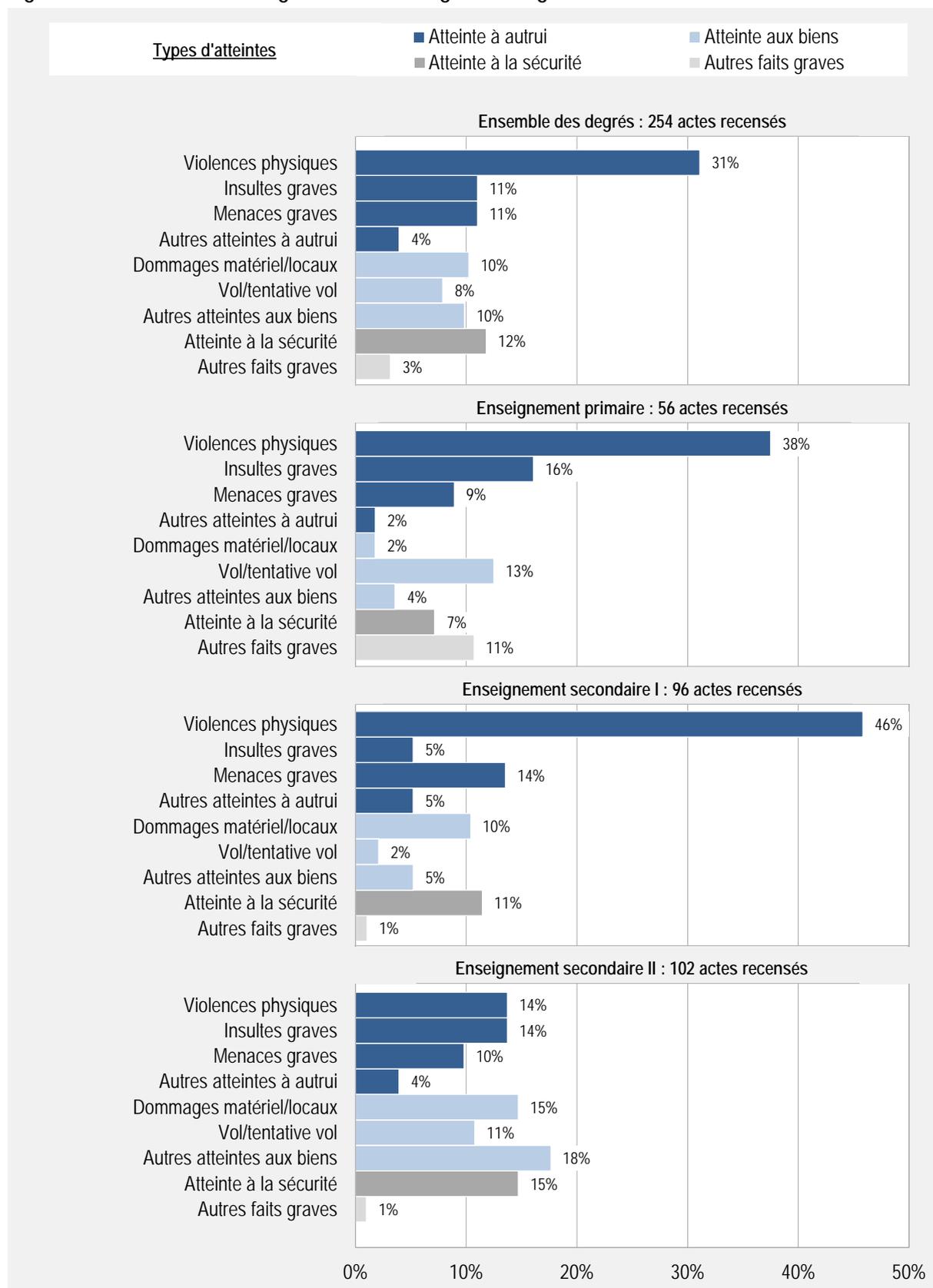
Sur l'ensemble de l'année scolaire 2021-22, nous observons que la quasi-totalité des catégories d'incidents graves précitées a été recensée dans les écoles publiques genevoises, ce qui rappelle le caractère multiforme de la violence en milieu scolaire.

Pour illustrer la nature de ces actes (*Figure 2*), nous avons mis en évidence, pour chacun des degrés d'enseignement, les quatre types d'atteintes et les actes les plus fréquemment signalés¹⁰. Ainsi sont représentés, en ligne, les violences physiques, les insultes et menaces graves, les dommages causés au matériel/locaux ainsi que les vols. Ces cinq types d'actes concentrent à eux seuls entre 63% (enseignement secondaire II) et 77% (enseignement primaire et secondaire I) des déclarations.

De manière générale, la plupart des incidents relèvent des **atteintes à autrui**. Dans les établissements de l'enseignement obligatoire, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes (primaire : 38% ; secondaire I : 46%) alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste davantage sous des formes verbales (insultes et menaces graves : 24%, versus violences physiques : 14%). Nous observons que les actes liés au racket, aux atteintes à la vie privée (y compris le droit à l'image) ainsi que les violences à caractère sexuel – regroupées sous la catégorie des autres atteintes à autrui – comptent parmi les moins signalés. Précisons que ces actes sont plus difficilement repérables puisque leur identification repose avant tout sur le dévoilement ou la dénonciation des faits par les victimes qui parfois taisent de tels événements aux autorités (école, police, justice, etc.).

¹⁰ Le détail des incidents graves est présenté en annexe 2.

Figure 2. Nature des incidents graves selon le degré d'enseignement



N.B. Les « violences physiques » regroupent les faits perpétrés avec la présence d'une arme et sans arme. Les situations de violences physiques impliquant une arme sont rares (ensemble des degrés : 26% sans arme et 5% avec arme ; primaire : 33% sans arme et 5% avec arme ; secondaire I : 39% sans arme et 7% avec arme ; secondaire II : 11% sans arme et 3% avec arme).

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2021-22

Les **atteintes aux biens** représentent la seconde catégorie de violence la plus déclarée (44% de l'ensemble des atteintes déclarées au secondaire II, contre 19% au primaire et 17% au secondaire I). Elles se manifestent avant tout par des dégradations de matériel et d'équipement scolaire (entre 2% et 15% selon les degrés), des vols ou tentatives (jusqu'à 13%), mais également par la présence de tags (particulièrement au secondaire II) ou la détérioration de biens personnels (autres atteintes aux biens, entre 4% et 18%).

Les incidents graves relevant de la **transgression des règles de sécurité de l'école** se déroulent davantage dans les degrés secondaires. Au secondaire I, les atteintes à la sécurité font référence à des incendies (4%), des jets de pierres ou autres projectiles (3%), à l'intrusion de personnes étrangères aux établissements (2%) et au déclenchement d'alarmes (1%). Au secondaire II, les actes correspondent principalement à des intrusions de personnes étrangères (7%), des jets de pierres ou autres projectiles (4%), des incendies ou tentatives (3%) ainsi que des situations de possession d'arme (1%).

Enfin, nous observons que le recensement comprend une part variable (entre 1% et 11%) d'autres faits graves regroupant des cas de suicide (y compris tentatives) et des faits dont la nature n'est pas précisée.

3.3 Les profils des personnes impliquées

La violence qui se manifeste à l'école est le plus souvent le fait d'élèves (*Figure 3*). Sur l'ensemble des degrés, 67% des incidents graves signalés sont attribués aux élèves de l'établissement. C'est au secondaire I que la responsabilité des jeunes est la plus importante (80%) : les actes perpétrés sont le plus souvent imputables à un seul élève (63%) et certains des signalements renvoient à des violences commises en groupe (17%). Si les élèves sont à l'origine de la plupart des incidents graves qui interviennent dans le cadre scolaire, ils en sont également les principales victimes : près de la moitié des déclarations évoquent des violences à l'encontre d'élèves. À l'instar d'autres travaux (p. ex. Debarbieux et al., 2018), nous relevons une surexposition des garçons – en tant qu'agresseurs et victimes – aux actes violents.

Les différents adultes intervenant dans les écoles sont très rarement impliqués en tant qu'auteurs ou auteures. S'ils ou elles sont, au même titre que les élèves, confrontés aux violences scolaires, c'est bien en tant que victime : en moyenne, près de 20% des incidents graves sont dirigés à l'encontre du personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social). Il s'agit le plus souvent de situations de violences verbales (insultes et menaces graves) sur le personnel enseignant. Quelques faits renvoyant à des intégrités physiques sont également signalés.

La violence en milieu scolaire est aussi le fait de personnes qui sont extérieures à l'école. Sur l'ensemble de l'année 2021-22, 10% des incidents graves ont été perpétrés par des personnes n'ayant aucun rapport avec l'institution scolaire (entre 6% et 15% selon les degrés). Dans certains cas, principalement au primaire, les personnes à l'origine des violences ont un lien de parenté avec l'élève. De manière plus générale, les faits déclarés renvoient majoritairement à des violences physiques et verbales ou des intrusions au sein des bâtiments.

Enfin, dans certaines situations, les personnes responsables ne sont pas identifiées. Ce type de profil est davantage présent au niveau de l'enseignement secondaire II (36% des actes, contre respectivement 14% et 13% dans les degrés primaire et secondaire I) et correspond avant tout à des dégradations de locaux/matériel scolaires, des détériorations liées aux tags, des incendies (y compris tentatives) ou des vols.

Figure 3. Personnes impliquées dans les incidents graves selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 56 actes recensés	Enseignement secondaire I 96 actes recensés	Enseignement secondaire II 102 actes recensés	Ensemble des degrés 254 actes recensés
Auteurs et auteurs	100%	100%	100%	100%
Élèves (y compris groupes)	77%	80%	49%	67%
<i>dont garçons</i>	70%	45%	31%	45%
<i>dont filles</i>	5%	23%	8%	13%
<i>dont genre non précisé</i>	2%	13%	10%	9%
Personnel de l'école	-	1%	-	0.4%
Personnes extérieures à l'école	9%	6%	15%	10%
Personnes non identifiées	14%	13%	36%	22%
Victimes	100%	100%	100%	100%
Élèves (y compris groupes)	54%	51%	31%	44%
<i>dont garçons</i>	36%	28%	20%	26%
<i>dont filles</i>	14%	20%	9%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	4%	3%	3%	3%
Personnel de l'école	27%	21%	20%	22%
<i>dont hommes</i>	4%	11%	9%	9%
<i>dont femmes</i>	23%	9%	8%	12%
<i>dont genre non précisé</i>	-	-	3%	1%
Personnes extérieures à l'école	5%	-	7%	4%
Biens matériels	14%	28%	42%	31%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2021-22

3.4 Les lieux

L'analyse des lieux où se produisent les incidents relevant de la problématique des violences en milieu scolaire rappelle la complexité à délimiter les contours du périmètre de l'école (Figure 4). Ainsi, certains faits interviennent dans des temporalités ou des espaces qui se situent en dehors du temps et des bâtiments scolaires. Les abords immédiats de l'école et parkings alentours comptent alors parmi les lieux les plus fréquemment mentionnés (19% en moyenne, contre 3% pour les trajets domicile-école et 0.4% pour les sorties scolaires). Depuis l'accès généralisé aux moyens de technologie de l'information et de la communication, la violence entre pairs s'est implantée dans l'espace numérique. À Genève, en moyenne 2% des actes graves déclarés au cours de l'année scolaire 2021-22 se manifestent (ou sont relayés) sur les réseaux sociaux (p. ex. Facebook, Twitter), internet (p. ex. Youtube) ou par le biais des messageries instantanées (p. ex. WhatsApp, Snapchat, Messenger).

Lorsqu'elle se déroule dans l'enceinte de l'établissement (72% à 77% des incidents signalés), la violence s'observe principalement dans les lieux de vie communs ou d'enseignement. Les couloirs, cours de récréation, préaux et toilettes sont parfois le théâtre de violences entre élèves (principalement bagarres, insultes et menaces), de dégradations de biens (tags, dommage de locaux) ou de départs de feu. Dans les salles où sont dispensés les enseignements (classes et ateliers), les incidents impliquent le plus souvent le personnel enseignant et des élèves ; les insultes graves (et menaces) à l'encontre du corps enseignant ainsi que les vols (y compris les tentatives) comptent parmi les actes les plus fréquemment signalés.

Figure 4. Lieux de déroulement des incidents graves selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 56 actes recensés	Enseignement secondaire I 96 actes recensés	Enseignement secondaire II 102 actes recensés	Ensemble des degrés 254 actes recensés
Enceinte de l'école	73%	77%	72%	74%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	30%	25%	33%	30%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	38%	51%	34%	41%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	5%	1%	4%	3%
Abords de l'école	21%	17%	21%	19%
Trajet école / domicile	4%	4%	1%	3%
Sorties scolaires	2%	-	-	0.4%
Numérique (réseaux sociaux, internet, téléphone)	-	2%	2%	2%
Lieu non précisé	-	-	5%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2021-22

3.5 Les suites données sur le plan institutionnel

Au cours de l'année scolaire 2021-22, les incidents graves qui se sont déroulés dans les établissements publics genevois n'ont pas systématiquement fait l'objet d'un signalement institutionnel (*Figure 5*). Dans la plupart des situations (entre 41% et 60% selon les degrés), les services de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), la police ou la justice n'ont pas été informés des événements. Le signalement à l'une de ces instances, le plus souvent la police, fait régulièrement l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la famille, de la personne impliquée et/ou de l'institution scolaire (50% des signalements). Les suites (ou sanctions) découlant des violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements scolaires.

Figure 5. Incidents graves donnant lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 56 actes recensés	Enseignement secondaire I 96 actes recensés	Enseignement secondaire II 102 actes recensés	Ensemble des degrés 254 actes recensés
Aucun signalement	41%	60%	41%	48%
Signalement à une instance :	57%	34%	58%	49%
<i>Police</i>	46%	33%	54%	44%
<i>Services de l'OEJ</i>	9%	1%	2%	3%
<i>Justice</i>	2%	-	2%	1%
Signalement à plusieurs instances :	2%	5%	1%	3%
<i>Services de l'OEJ et Police</i>	2%	1%	1%	1%
<i>Police et Justice</i>	-	4%	-	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2021-22

3.6 Les actes graves commis dans le cadre d'une situation de harcèlement

Depuis la rentrée 2019, le recensement SIGNA permet d'identifier parmi les événements recensés les actes commis dans le cadre d'une situation de harcèlement. Sur l'ensemble des 254 faits graves de violence déclarés lors de l'année scolaire 2021-22 par les établissements scolaires, 9 ont fait l'objet d'un signalement spécifique rapportant une situation de harcèlement.

Si ces situations sont rapportées dans l'ensemble des degrés d'enseignement (4 au primaire, 4 au secondaire I et 1 au secondaire II), elles se manifestent sous des formes diverses : violences physiques (N=3) ou verbales (insultes ou menaces graves, N=4) ou d'autres faits (N=2).

4. Comparaison dans le temps

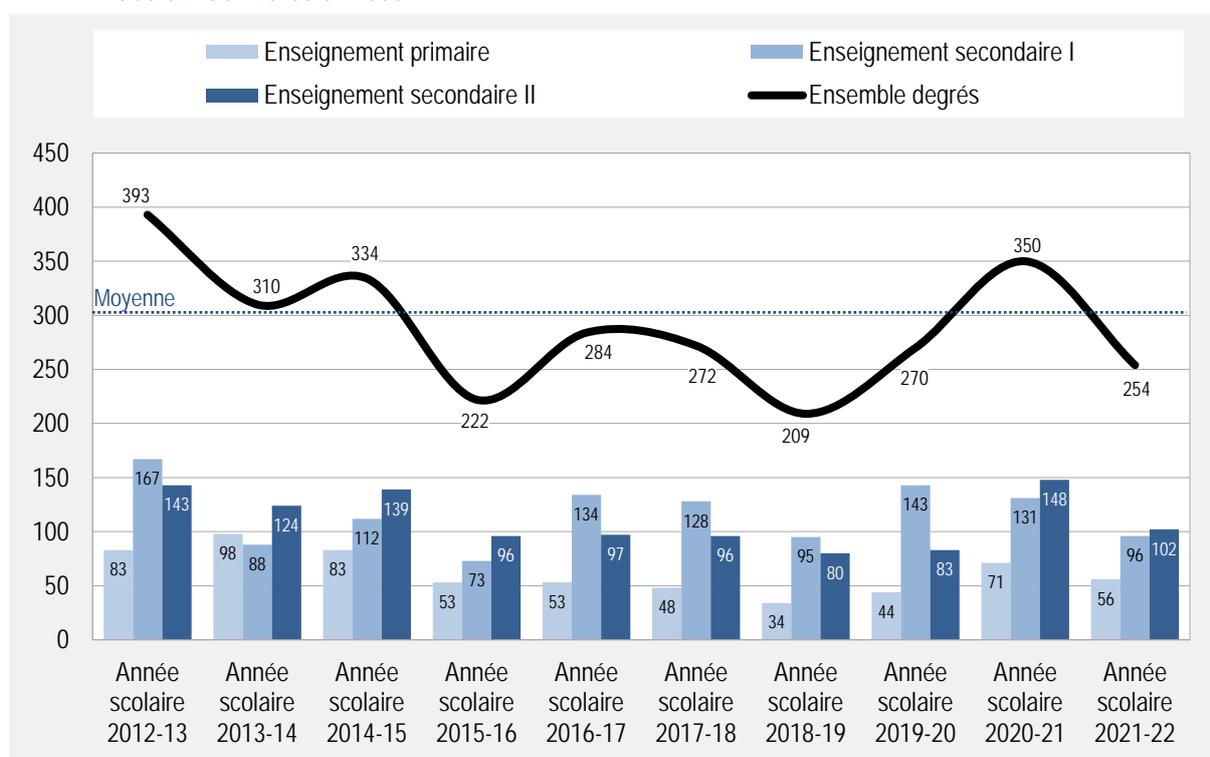
Nous proposons à présent un regard temporel sur les actes de violence déclarés dans les établissements publics genevois d'enseignement selon le recensement SIGNA des cinq à dix dernières années.

Nous rappelons cependant d'une part que le recensement effectué s'appuie sur les actes signalés par les établissements et que d'autre part, la littérature scientifique appelle à la prudence en matière de suivi de la violence sur le long et court terme (voir p. ex. Kaluszynski & Froment, 2000). Il est en effet difficile d'interpréter les résultats observés comme résultant d'une évolution réelle dans l'ampleur des phénomènes (plus ou moins de violence à l'école) ou d'un changement du regard porté sur la violence. Cette prudence est d'autant plus de mise sur la période récente marquée par la situation particulière en termes sanitaires.

4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés

D'un point de vue quantitatif, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont déclaré 254 incidents graves pour l'année scolaire 2021-22. En nous référant aux recensements précédents, nous constatons que le nombre d'actes de violences rapportés par les écoles au cours des dix dernières années est relativement fluctuant (minimum = 209, maximum = 393, moyenne = 301) (Figure 6). Le niveau atteint en 2021 se situe en dessous de la moyenne des signalements observés ces dix dernières années.

Figure 6. Évolution du nombre d'incidents graves recensés dans les écoles au cours des dix dernières années



Source : SRED / Recensement SIGNA

4.2 Évolution de la nature des incidents

Concernant les cinq dernières années, la majorité des incidents graves recensés dans les écoles correspond à des actes portant atteinte à une personne physique : ils représentent, selon les années, entre 57% et 62% des signalements (*Figure 7*).

Figure 7. Évolution de la nature des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2020-2021	Année scolaire 2021-2022
	272 actes recensés	209 actes recensés	270 actes recensés	350 actes recensés	254 actes recensés
Atteinte à autrui	60%	58%	59%	62%	57%
Violences physiques	30%	29%	28%	32%	31%
Insultes graves	19%	18%	18%	18%	11%
Menaces graves	10%	8%	8%	8%	11%
Violences sexuelles	0.4%	1%	0.4%	1%	1%
Racket / extorsion de fonds ou tentative	-	1%	1%	0.3%	1%
Bizutage	1%	0.5%	1%	0.3%	-
Atteinte vie privée / droit à l'image		<i>Non recensé</i>	2%	3%	3%
Atteinte aux biens	25%	30%	22%	16%	28%
Dommages matériel / locaux	11%	15%	14%	8%	10%
Vol / tentative de vol	7%	7%	5%	4%	8%
Tags	6%	7%	3%	4%	9%
Dommages aux biens personnels	1%	1%	1%	1%	0.4%
Atteinte à la sécurité	8%	9%	14%	14%	12%
Intrusion de personnes étrangères	4%	3%	3%	5%	5%
Port d'arme	1%	3%	2%	2%	1%
Jet de pierres / autres projectiles	1%	1%	5%	1%	3%
Incendie ou tentative	1%	0.5%	4%	6%	3%
Fausse alarme (incendie, bombe)	-	-	0.4%	-	0.4%
Autres faits graves	7%	4%	5%	8%	3%
Autres faits graves non précisés	6%	4%	3%	4%	2%
Suicide ou tentative	1%	-	1%	4%	1%
Trafic de produits psychotropes	0.4%	-	-	-	-
Autres trafics divers (recel)	-	-	0.4%	-	-
Total	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Les atteintes à la vie privée / au droit à l'image sont recensées depuis l'année scolaire 2019-20.

Source : SRED / Recensement SIGNA

En considérant la diversité des incidents déclarés, nous observons que les violences physiques, les violences verbales (insultes et menaces graves), les dommages causés au matériel, aux locaux ainsi que les vols (y compris les tentatives) concentrent entre 69% et 77% des faits de violence survenus en milieu scolaire. À l'inverse, plusieurs événements tels que le racket, le bizutage ou encore le trafic de produits psychotropes, probablement plus

difficilement identifiables par les autorités scolaires, sont moins fréquemment signalés dans les recensements. Les actes portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image (via les réseaux sociaux notamment), intégrés dans le recensement depuis la rentrée 2019, représentent entre 2% et 3% des actes déclarés par les écoles.

4.3 Évolution des profils des personnes impliquées

Les profils des personnes impliquées dans les incidents graves sont relativement stables (Figure 8). Les auteures et auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves, le plus souvent de sexe masculin. La responsabilité du personnel de l'école (regroupant les membres de la direction, le corps enseignant, le personnel administratif et technique ainsi que le personnel médico-psycho-social) n'est engagée que dans des cas rarissimes. Enfin, nous observons qu'entre 10% et 13% des incidents qui se déroulent au sein des établissements genevois sont le fait de personnes totalement extérieures à l'école. Une part relativement importante des signalements ne fournit aucune information sur les protagonistes des violences (entre 14% et 25% selon les années).

Nous pouvons néanmoins relever certaines variations dans les profils des auteures et auteurs lors des années scolaires 2017-18, 2018-19 et 2021-22 : les élèves sont moins fréquemment désignés comme étant à l'origine des actes perpétrés (61% à 67%, contre 73% les autres années) ; en corollaire, la part des personnes non identifiées est plus importante pour les trois années concernées (entre 21% et 25%).

Figure 8. Évolution des profils des personnes impliquées au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés	Année scolaire 2020-2021 350 actes recensés	Année scolaire 2021-2022 254 actes recensés
Auteures et auteurs					
Élèves (y compris groupes)	66%	61%	73%	73%	67%
<i>dont garçons</i>	56%	44%	56%	53%	45%
<i>dont filles</i>	10%	11%	12%	15%	13%
<i>dont genre non précisé</i>	1%	6%	5%	5%	9%
Personnel de l'école	1%	2%	1%	1%	0.4%
Personnes extérieures à l'école	12%	12%	10%	13%	10%
Personnes non identifiées	21%	25%	17%	14%	22%
Victimes					
Élèves (y compris groupes)	43%	36%	41%	48%	44%
<i>dont garçons</i>	26%	19%	25%	27%	26%
<i>dont filles</i>	14%	14%	14%	14%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	2%	4%	3%	7%	3%
Personnel de l'école	28%	32%	29%	27%	22%
<i>dont hommes</i>	14%	14%	14%	10%	9%
<i>dont femmes</i>	13%	17%	13%	16%	12%
<i>dont genre non précisé</i>	1%	1%	2%	1%	1%
Personnes extérieures à l'école	1%	3%	1%	1%	4%
Biens matériels	29%	29%	29%	23%	31%

Source : SRED / Recensement SIGNA

Selon les données récoltées par le recensement SIGNA, les principales victimes des violences à l'école sont des élèves (36% à 48% selon les années). Entre 22% et 32% des incidents graves sont perpétrés envers le personnel de l'école : les enseignants sont alors le plus souvent visés, indépendamment de leur genre. De même, nous pouvons constater qu'au cours des cinq dernières années les biens et matériels scolaires sont fréquemment ciblés (23% à 31%).

4.4 Évolution des lieux

L'enceinte de l'école, composée de ses différents lieux d'enseignement (salle de cours, ateliers, laboratoires), lieux de vie scolaire (couloirs, cours de récréation, préaux, toilettes, vestiaires, réfectoire, restaurant scolaire) et lieux d'administration (locaux administratifs, salle des maîtres), reste le principal espace de manifestation des actes violents (entre 70% et 77%, *Figure 9*). D'autres places périphériques (abords immédiats de l'école, parkings) ou environnements (trajet domicile/école, sorties scolaires) sont également rattachés à la violence en milieu scolaire.

Figure 9. Évolution des lieux de déroulement des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés	Année scolaire 2020-2021 350 actes recensés	Année scolaire 2021-2022 254 actes recensés
Enceinte de l'école	77%	71%	75%	70%	74%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	28%	29%	33%	27%	30%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	45%	40%	37%	41%	41%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	4%	2%	5%	2%	3%
Abords de l'école	17%	18%	17%	18%	19%
Trajet école / domicile	1%	3%	1%	3%	3%
Numérique (réseaux sociaux, internet, téléphone)		<i>Non recensé</i>	3%	1%	1%
Sorties scolaires	-	0.5%	2%	0.3%	0.4%
Lieu non précisé	5%	7%	1%	8%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Les violences véhiculées par des outils numériques sont recensées depuis l'année scolaire 2019-20.

Source : SRED / Recensement SIGNA

4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel

Si le signalement aux instances institutionnelles des incidents survenus dans les écoles laisse entrevoir une certaine variabilité selon les années (*Figure 10*), nous observons que la police représente la principale instance de dénonciation des violences (dépôt de plainte).

Figure 10. Évolution des signalements auprès d'une instance spécifique au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés	Année scolaire 2020-2021 350 actes recensés	Année scolaire 2021-2022 254 actes recensés
Aucun signalement	71%	57%	65%	58%	48%
Signalement à une ou plusieurs instances	29%	43%	35%	42%	52%
<i>dont Police</i>	26%	40%	32%	37%	47%
<i>dont Services de l'OEJ</i>	3%	5%	4%	6%	4%
<i>dont Justice</i>	1%	2%	1%	1%	3%

N.B. Un incident grave peut donner lieu à un signalement auprès de plusieurs instances ; les pourcentages des instances *Police*, *Services de l'OEJ* et *Justice* ne sont donc pas additionnables.

Source : SRED / Recensement SIGNA

Bibliographie

- Bauer, A., Soullez, C., Anton, A., Bernard, J.-M., Debarbieux, E., Forestier, A. & Martin, E. (2010). *Mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille*. Rapport remis au ministre de l'éducation nationale. Paris.
- Carra, C. (2009). Violences à l'école élémentaire : Les difficultés de construction d'un ordre scolaire. *Questions pénales*, XXII (5), pp.1-4. CESDIP.
- Debarbieux E. (2011). *À l'école des enfants heureux... enfin presque*. Bordeaux & Paris : Observatoire international de la violence à l'école & UNICEF France.
- Debarbieux, E., Alessandrin, A., Dagorn, J. & Gaillard, O. (2018). *Les violences sexistes à l'école. Une oppression viriliste*. Observatoire européen de la violence à l'école.
- Feyfant, A. (2010). Des violences à l'école... *Dossier d'actualité de la VST*, 54. Lyon : Institut national de recherche pédagogique.
- Gros, D. (2013). L'observation des faits de violence en milieu scolaire à Genève. *Note d'information du SRED n° 56*. Genève : SRED.
- Kaiser, C.A. & De Marcellus, O. (2009). *Recensement et synthèse des recherches empiriques relatives à la violence en milieu scolaire effectuées dans des établissements genevois depuis 1998*. Genève : SRED.
- Kaluszynski, M. & Froment, J.-C. (2000). *Pratiques et politiques de gestion de la violence à l'école primaire*. Grenoble : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire / Centre d'études et de recherche sur le droit et l'administration publique.
- Vuille, M. & Gros, D. (1999). *Violence ordinaire*. Genève : SRED (Cahier n° 5).

Annexes

Annexe 1. Listes des choix proposés dans le recensement SIGNA

▪ Nature des incidents graves

Évènement

Atteinte à autrui - Atteinte vie privée / droit à l'image (via réseaux sociaux notamment)

Atteinte à autrui - Bizutage

Atteinte à autrui - Insultes graves

Atteinte à autrui - Menaces graves

Atteinte à autrui - Racket ou tentative, extorsion de fonds

Atteinte à autrui - Violences physiques à caractère sexuel

Atteinte à autrui - Violences physiques avec arme ou arme par destination

Atteinte à autrui - Violences physiques sans arme

Atteinte à la sécurité - Fausse alarme (incendie, bombe)

Atteinte à la sécurité - Incendie ou tentative d'incendie

Atteinte à la sécurité - Intrusion de personnes étrangères à l'école ou à l'établissement

Atteinte à la sécurité - Jet de pierres ou autres projectiles

Atteinte à la sécurité - Port d'arme

Atteinte aux biens - Dommages au matériel ou au locaux

Atteinte aux biens - Dommages aux biens personnels

Atteinte aux biens - Tags

Atteinte aux biens - Vol ou tentative de vol

Autres faits - Suicide ou tentative de suicide

Autres faits - Trafic de produits psychotropes

Autres faits - Trafic divers autres que de produits psychotropes (recel, ...)

Autres faits - Autres faits graves

▪ Personnes impliquées

Auteurs et auteurs

Élève de l'établissement

Enseignant

Famille d'élève de l'établissement

Groupe d'élèves de l'établissement

Personnel administratif, technique et d'entretien

Personnel de direction

Personnel de l'institution scolaire extérieur à l'école ou à l'établissement

Personnel médico-psycho-social

Personnes extérieures à l'école ou à l'établissement

Inconnu

Sans objet *

Autres

* *uniquement pour les victimes.*

▪ **Tranche d'âge des personnes impliquées**

Tranche d'âge

Inférieur à 6 ans

De 6 à 8 ans

De 9 à 11 ans

De 12 à 14 ans

De 15 à 17 ans

18 ans et plus

Inconnu

Sans objet

▪ **Lieux**

Lieux

Abords immédiats de l'établissement

Atelier, laboratoire

Couloirs

Cour de récréation, préau

Installations sportives

Internat

Lieu d'accueil

Lieux de stage

Locaux administratifs

Médiathèque

Parking

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter), internet (Youtube)

Restaurant scolaire, réfectoire

Salle de cours

Salle des maîtres

Salle d'études ou permanence

Sorties scolaires

Téléphone (sms, WhatsApp, Snapchat, Messenger, etc...)

Toilettes

Trajet individuel entre école et domicile (privé ou public)

Transport scolaire

Vestiaires

Autre

Annexe 2. Incidents graves selon le degré d'enseignement (détail)

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire I		Enseignement secondaire II		Ensemble des degrés	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Atteintes à autrui	36	64%	67	70%	42	41%	145	57%
Violences physiques	21	38%	44	46%	14	14%	79	31%
Insultes graves	9	16%	5	5%	14	14%	28	11%
Menaces graves	5	9%	13	14%	10	10%	28	11%
Violences sexuelles	-	-	1	1%	2	2%	3	1%
Racket / extorsion de fonds ou tentative	1	2%	2	2%	-	-	3	1%
Bizutage	-	-	-	-	-	-	-	-
Atteinte vie privée / droit à l'image	-	-	2	2%	2	2%	4	2%
Atteintes aux biens	10	18%	17	18%	44	43%	71	28%
Dommages matériel/locaux	1	2%	10	10%	15	15%	26	10%
Vol / tentative de vol	7	13%	2	2%	11	11%	20	8%
Tags	1	2%	5	5%	18	18%	24	9%
Dommages aux biens personnels	1	2%	-	-	-	-	1	0.4%
Atteintes à la sécurité	4	7%	11	11%	15	15%	30	12%
Intrusion de personnes étrangères	3	5%	2	2%	7	7%	12	5%
Port d'arme	-	-	1	1%	1	1%	2	1%
Jet de pierres / autres projectiles	-	-	3	3%	4	4%	7	3%
Incendie ou tentative	1	2%	4	4%	3	3%	8	3%
Fausse alarme (incendie, bombe)	-	-	1	1%	-	-	1	0.4%
Autres faits graves	6	11%	1	1%	1	1%	8	3%
Autres faits graves non précisés	5	9%	1	1%	-	-	6	2%
Suicide ou tentative	1	2%	-	-	1	1%	2	1%
Trafic de produits psychotropes	-	-	-	-	-	-	-	-
Trafic divers (recel, ...)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	56	100%	96	100%	102	100%	254	100%

